



PRESIDENTE

Dossier suivi par : Claire BERNARD
Anthony MUSCAT
claire.bernard@vaucluse.chambagri.fr
anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr

«Nom_Usager»
«Adresse_1»
«Adresse_2»
«Code_Postal_Commune»
«Nom_Commune»

Avignon, le 28/09/2023

Objet : OUGC 84 – Prélèvements d'eau – Enquête annuelle

**Organisme Unique
de Gestion Collective 84**

Madame, Monsieur, cher usager agricole,

Chambre d'agriculture de Vaucluse
Site Agroparc
TSA 88444
84912 AVIGNON Cedex 9

J'ai le plaisir de vous annoncer le lancement officiel de la nouvelle enquête des prélèvements d'eau agricoles, à travers l'application « [Med'Eau](http://www.medeau.fr) » (www.medeau.fr).

ougc@vaucluse.chambagri.fr
www.ougc84.fr

L'enquête annuelle vous sera accessible seulement entre le 02/10/2023 et le 30/11/2023.

Connexion à votre dossier [Med'Eau](http://www.medeau.fr)

Votre identifiant : «**ID_Usager**»

Votre mot de passe temporaire : «**ID_Usager**»

(sauf si vous l'avez déjà changé depuis fin 2020... En cas d'oubli, suivre la procédure « Mot de passe oublié ? » svp)

Durant cette période, vous devrez compléter votre déclaration :

- Vérification de vos coordonnées et autres informations associées,
- Déclaration des usages et consommations réels 2023,
- Déclaration des usages et besoins prévisionnels 2024.

Pour les usagers ayant complété la précédente enquête, nous avons prérempli vos dossiers en dupliquant par défaut les données « prévisionnelles » enregistrées. Pensez donc bien à les vérifier / actualiser si besoin et les valider.

Pour rappel, la création de points de prélèvement inconnus de l'OUGC 84 (autorisations comme régularisations) reste une procédure soumise à déclaration(s) (« formulaire(s) spécifique(s) ») puis instruction(s) administrative(s) (DREAL's / DDT's / OUGC 84).

L'application est simple d'utilisation et intuitive. Si pourtant vous rencontriez des difficultés dans son utilisation, vous trouverez un guide d'aide au démarrage dans l'application elle-même ou sur le www.irrigation84.fr (actualités) qui vous expliquera comment avancer pas à pas dans votre déclaration.

Cette enquête étant dématérialisée depuis 2021, l'OUGC 84 peut aussi vous accompagner par téléphone ou **sur rendez-vous** lors des permanences indiquées en annexe.

Veuillez également bien noter à nouveau que :

- **Que vous ayez prélevé de l'eau en 2023 ou non, il est obligatoire de compléter l'enquête annuelle,**
- **Concernant les consommations réelles (volumes), il est attendu des relevés de comptage « mensuels » sur la période d'utilisation des points de prélèvement, en respect de l'[Arrêté du 19/12/2011](#),**
- **Tout usager agricole n'ayant pas répondu d'ici le 30/11/2023 prend le risque de ne pas se voir attribuer d'autorisation de prélèvement d'eau (volumes) pour 2024,**
- **Tout usager agricole ne répondant pas aux enquêtes annuelles n'a aucune autorisation annuelle de prélèvement d'eau (volumes) attribuée.**

Enfin, afin de simplifier les démarches administratives des usagers agricoles, les données collectées par l'OUGC 84 via l'application Med'Eau, concernant les usages et consommations « réels », **sont désormais directement transmises à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (AERMC), pour le calcul de la redevance « [Prélèvement dans la ressource en eau](#) »**. De ce fait, pour les usagers agricoles éligibles à cette redevance, vous n'avez plus de déclaration individuelle à faire auprès de l'AERMC, comme cela était le cas par le passé, habituellement en février-mars.

Je vous remercie par avance de votre réactivité dans la prise en compte du présent courrier et de sa pièce jointe, pour un bon déroulement de l'enquête.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher usager agricole, l'expression de mes salutations distinguées.

Georgia LAMBERTIN
Présidente



Pièce jointe :

- Calendrier des permanences.

Permanences locales – Calendrier et Contacts → Sur RDV uniquement

Toute personne se présentant sans rendez-vous pris préalablement prend le risque de ne pouvoir être reçue en direct.

Saint-Martin-de-Castillon (84) Mairie Salle de réunion (Haut Calavon 04 / 84)	Jeudi 09/11/2023	MUSCAT Anthony GUYOT Fabienne
	Jeudi 23/11/2023	
Rosans (05) Salle du RDC / Médiathèque (E/Aygues 05)	Mardi 31/10/2023	MUSCAT Anthony MOYNIER Hervé
CFPPA Nyons Salle de réunion	Vendredi 24/11/2023	BERNARD Claire DUBOCS François
CA 84 Siège Avignon Bureau	<i>Sur rendez-vous</i>	BERNARD Claire MUSCAT Anthony
CA 84 Antenne Vaison-la-Romaine Bureau	<i>Sur rendez-vous</i>	BERNARD Claire
CA 84 Antenne Orange Salle « Cépages »	Jeudi 19/10/2023	BERNARD Claire
	Jeudi 09/11/2023	
	Jeudi 16/11/2023	
CA 84 Antenne de la Tour d'Aigues Salle de Réunion	Mercredi 08/11/2023	MUSCAT Anthony

Contacts / Coordonnées (lundi au vendredi, 9h à 12h et/ou 14h à 17h)

CA 84 – BERNARD Claire

06 29 83 53 90 / claire.bernard@vaucluse.chambagri.fr
(**mercredis non travaillés**)

CA 84 – MUSCAT Anthony

06 29 83 56 94 / anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr
(**vendredis après-midi non travaillés**)

04 – Appui CA 04 – GUYOT Fabienne

06 33 40 33 87 / fguyot@ahp.chambagri.fr

05 – Appui CA 05 – MOYNIER Hervé

06 82 91 76 18 / herve.moynier@hautes-alpes.chambagri.fr

26 – Appui CA 26 – DUBOCS François

06 72 09 90 82 / francois.dubocs@drome.chambagri.fr